

MAGAZINE DE L'OCIRP

Impulsions

POUR UN HAUT DEGRÉ DE PROTECTION SOCIALE

>>>

DÉCRYPTAGE

Le Haut degré de solidarité, un dispositif emblématique de l'OCIRP

>>>

DOSSIER

Préparer l'avenir de notre modèle social : le rôle clé de la prévoyance collective

>>>

L'OCIRP, assureur de risques longs : un savoir-faire particulier

Sommaire

04) Dossier

Préparer l'avenir de notre modèle social : le rôle clé de la prévoyance collective



06)

Entretien avec Marie-Anne Montchamp
« Le progrès social proviendra de la généralisation de la prévoyance. »

10)

L'OCIRP, assureur de risques longs : un savoir-faire particulier

14) Éclairage

Génération futures et IA : à quoi peut-on s'attendre dans les prochaines décennies ?

16) Analyse

Prévoyance collective : vers la fin des disparités ?

18) Décryptage

Le Haut degré de solidarité, un dispositif emblématique de l'OCIRP

20)

Le Haut degré de solidarité, des aides pour se reconstruire et avancer



22) Zoom

**Fondation OCIRP
Une vision à long terme, des actions concrètes**

24)

Grâce au dispositif Aglaée, l'OCIRP réinvente la protection face aux maladies de longue durée

26) Ressources

Et vous, quelle est votre source d'inspiration ?

OURS Impulsions

Directrice de la publication : Marie-Anne Montchamp

Rédactrice en chef : Anne Saulnier

Journaliste : Damien Gallion

Conception et réalisation : Isabelle Jacqueneau
Jean-Marc Cubier

Secrétariat de rédaction : Hélène Dachy

Crédits photo et illustrations : Paul Carrier
Gianluca Foli - Colagene Paris
iStock : finevector
Droits réservés

Merci aux collaborateurs pour leur contribution à l'élaboration de ce numéro.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou publiée de quelque manière que ce soit sans accord préalable de l'OCIRP. Tous droits de reproduction réservés.

Impression : Imprimerie Iropa - www.iropa.fr
Ce magazine est imprimé sur des papiers recyclés et issus de forêts gérées durablement.

Une publication de l'OCIRP
Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance.

17, rue de Marignan
75008 Paris
www.ocirp.fr
Contact : courriel@ocirp.fr
Siren : 788 334 720
ISSN : en cours
Dépôt légal à parution



Pour un haut degré de protection sociale

Marie-Anne Montchamp
Directrice générale de l'OCIRP

Notre modèle de protection sociale traverse une épreuve de vérité. Vieillesse, maladies chroniques, santé mentale, grand âge : les risques s'allongent, se complexifient et échappent aux repères d'hier. Ces défis exigent une vision de long terme que les pouvoirs publics peinent à adopter.

Il existe pourtant une autre façon de concevoir la prospérité – patiente, humaniste, engagée – qui place ses investissements non pour maximiser un profit immédiat, mais pour être en capacité, dans dix ans, vingt ans et au-delà, de protéger ceux qui en ont le plus besoin, quoi qu'il advienne, face à l'inflation, au coût de la vie, aux transformations du monde.


Cette autre vision est la nôtre. Depuis près de 60 ans, l'Union-OCIRP protège les salariés face aux accidents de la vie grâce à la prévoyance collective, pilier trop méconnu de notre cohésion sociale.

Dans ce deuxième numéro d'*Impulsions*, nous vous proposons de découvrir ce modèle, durable, responsable, et qui porte des engagements sur le long terme. Bonne lecture !

PRÉPARER L'AVENIR DE NOTRE MODÈLE SOCIAL :

le rôle clé de la prévoyance collective

Nombreux sont les changements qui mettent sous tension notre modèle social historique. Parmi eux, **l'enjeu crucial du vieillissement : en 2050, un tiers des Français auront plus de 65 ans. À un an de l'élection présidentielle, il est urgent que nous prenions pleinement en compte cette réalité, que nous anticipions ses impacts et que nous adaptions en conséquence notre modèle de protection sociale.** Tel est le message qui, par la voix de Marie-Anne Montchamp, directrice générale de l'OCIRP, ouvre ce dossier.

Dans ce débat, la prévoyance collective portée par les institutions paritaires a toute légitimité à apporter sa contribution. N'a-t-elle pas, en matière d'anticipation, de concertation et d'innovation sociale, une longueur d'avance ? Depuis 60 ans, l'OCIRP, acteur de prévoyance collective auprès des entreprises et branches professionnelles, **assure les risques longs et complexes auxquels les salariés sont exposés, tout en œuvrant à anticiper les phénomènes qui « fabriquent » des risques futurs.** Avec quels mécanismes assurantiels et financiers l'OCIRP tient-il son rôle à travers les décennies ? Réponses dans le second entretien de ce dossier.  VOIR pages 10/13 |

« Le progrès social proviendra de la généralisation de la prévoyance. »



▼ Marie-Anne
▼ Montchamp

Directrice générale de l'OCIRP, ancienne ministre et ex-présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Dans cet entretien, Marie-Anne Montchamp plaide pour que la prévoyance devienne, au même titre que la retraite et la santé, un nouvel horizon de notre système de protection sociale.

PARMI TOUS LES CHANGEMENTS QUI IMPACTENT NOTRE MODÈLE SOCIAL, VOUS DISTINGUEZ LE VIEILLISSEMENT. POURQUOI ?

— **MARIE-ANNE MONTCHAMP** : Si notre société évolue aujourd'hui selon des modalités largement imprévisibles, la transition démographique que nous connaissons en France se différencie par son aspect prévisible et inéluctable. Deux phénomènes viennent se conjuguer : le vieillissement de la population, qui est lié à l'augmentation de l'espérance de vie, et la baisse de la natalité. Ils ont pour conséquence le resserrement de la population active.

Après-guerre, lorsque notre système de protection sociale a été créé, on comptait quatre à cinq fois plus d'actifs que de retraités. Ce rapport est aujourd'hui de 1,7. Or, notre système



de retraite est fondé sur le principe de répartition, les actifs finançant les pensions des retraités. La situation actuelle entraîne forcément des tensions sur le modèle, qui se traduisent par des déséquilibres sur les comptes sociaux.

Ajoutons à cela les grandes transitions en cours, dans le domaine économique (baisse de l'industrie, montée du secteur des services, émergence de l'intelligence artificielle, etc.), géopolitique et sanitaire (avec les conséquences du Covid qui pèsent encore sur nos comptes publics). Au regard de tous ces changements, il y a urgence à faire évoluer le modèle, en tout cas à l'adapter.

CES ENJEUX SONT-ILS PRIS EN COMPTE PAR LES POUVOIRS PUBLICS ?

Les tensions qui pèsent sur nos équilibres économiques, démographiques et sociaux sont parfaitement diagnostiquées. Mais ces constats n'ont pas, à ce stade, conduit à une projection suffisamment long-termiste pour accompagner l'évolution de notre modèle de protection sociale. Nos organisations politiques et administratives fonctionnent sur des mandats assez courts et sur un principe d'annualité pour le budget, la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale. Cela crée un effet de myopie dans l'exécution de la décision publique. À un an de la prochaine élection présidentielle, la situation nécessite un réalisme, une réflexion en profondeur et un réel effort d'imagination. **En un mot, un vrai projet politique. Il s'agit d'éviter que notre modèle ne se fragilise au point de ne plus être capable d'apporter les réponses que nos concitoyens attendent de lui.**

1,4
cotisant par retraité
d'ici 2070, contre
2,5 il y a 20 ans.¹

2,8
millions de
personnes âgées
dépendantes d'ici
2050, dont
1 million en perte
d'autonomie
sévère.²

1. Source : INSEE — Cotisants, retraités et rapport démographique tous régimes, chiffres 2025.

2. Source : INSEE et DREES (estimations).

3. Institut de recherche et de documentation en santé.

SELON VOUS, QUELLE AMBITION CE PROJET DOIT-IL PORTER ?

Nous sommes, en France, très attachés à un haut niveau de protection sociale. Nous considérons (et de manière générale les Européens) que la croissance doit se conjuguer avec une ambition de progrès social et de prospérité. Il n'est pas question ici d'enrichissement, mais des conditions dans lesquelles la croissance profite à nos concitoyens pour assurer des équilibres sociaux suffisamment robustes.

“Il y a urgence à faire évoluer le modèle, en tout cas à l'adapter.”

Or, je pense que le progrès social et la prospérité proviendront notamment de la généralisation de la prévoyance dans notre système de protection sociale. Aujourd'hui, tous les salariés cadres sont équipés en prévoyance. Les non-cadres ne le sont pas systématiquement. Mais surtout, le niveau de garantie qu'apporte notre système de prévoyance n'est pas suffisant. Prenons l'exemple de l'invalidité. Dans une récente intervention pour l'OCIRP, Denis Raynaud, directeur de l'Irdes³, soulignait que les dépenses d'invalidité en France par personne indemnisée sont, en parité de pouvoir d'achat, équivalentes à ce qu'elles sont en Roumanie. >>>

▶ | ENTRETIEN |
La prévoyance invalidité et les risques lourds en France - Denis Raynaud, directeur de l'Irdes



“Nous accompagnons les partenaires sociaux pour « designer » cette protection sociale complémentaire dans le champ de la prévoyance afin de compléter l’action publique.”

— Marie-Anne Montchamp

POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR CE CHANGEMENT QUE VOUS APPELÉZ DE VOS VŒUX ?

— **M.-A. M.** : Partons du constat suivant. En matière de retraite et d’assurance maladie, la Sécurité sociale apporte des réponses que viennent compléter respectivement l’Agirc-Arrco et les assureurs santé complémentaires dans leur diversité (les institutions de prévoyance qui composent notre Union-OCIRP, les mutuelles et les assureurs capitalistiques).

Le champ de la santé est fortement administré par l’État. **En revanche, sur la prévoyance, tout est à faire.** Alors qu’une cinquième branche de la Sécurité sociale a été créée en 2020 sous le pilotage de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA), nous accompagnons les partenaires sociaux pour « designer » cette protection sociale complémentaire dans le champ de la prévoyance afin de compléter l’action publique. Cette répartition des rôles ne devra pas seulement se faire sur le critère habituel « j’ai assez payé, maintenant c’est toi qui paies », mais

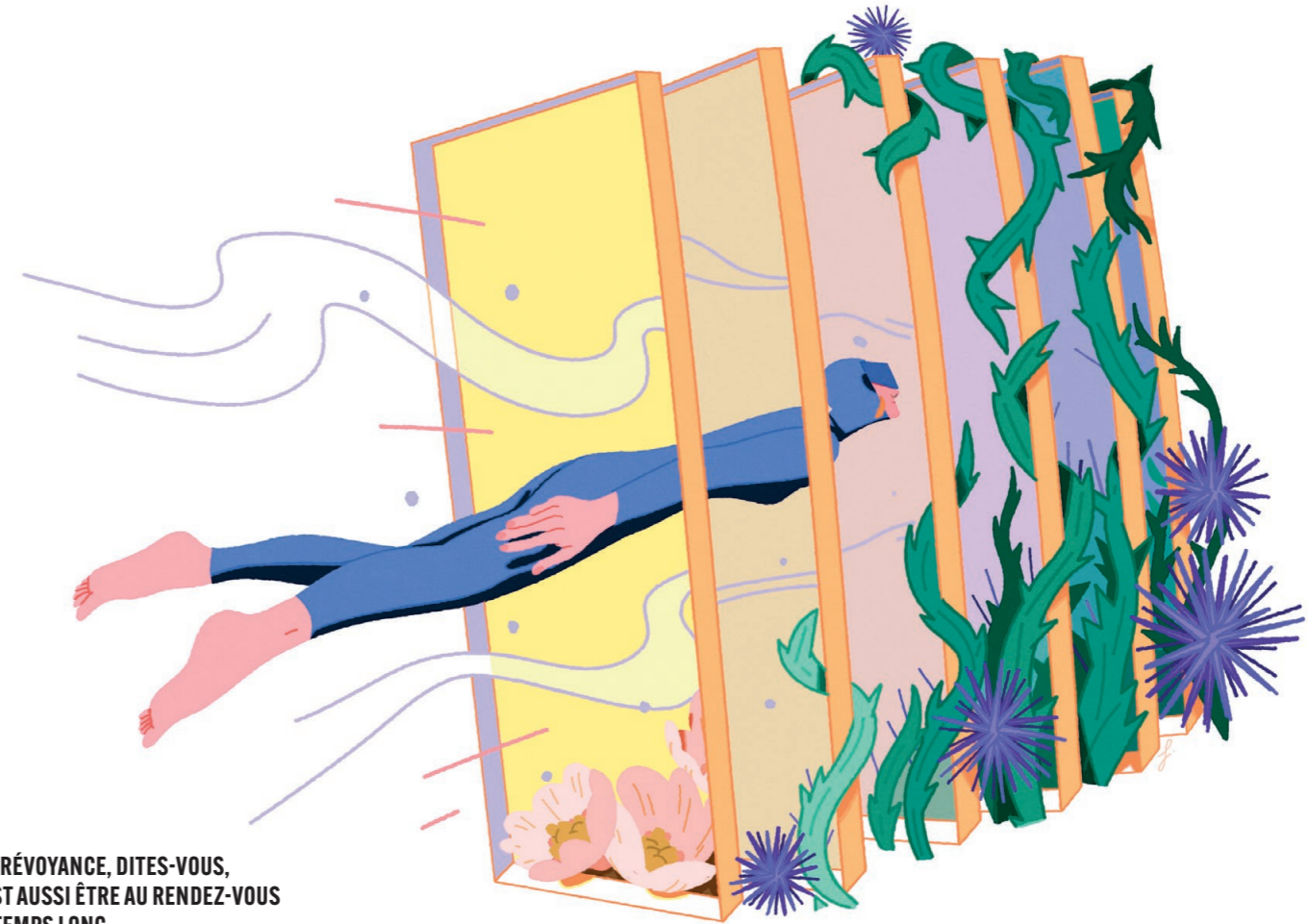
aussi sur un critère d’expertise qui prendrait en compte au delà de ce que la Sécurité sociale sait faire, ce que nous, à l’OCIRP, savons très bien faire.

QUEL EST, JUSTEMENT, CE SAVOIR-FAIRE DE L’OCIRP ?

— **M.-A. M.** : En tant qu’assureur des branches professionnelles, nous connaissons en profondeur les secteurs d’activité, les métiers, les fragilités. Nous sommes capables, pour ces différentes branches, de décliner une prévoyance sur mesure. Nous sommes une petite structure et **nous n’avons pas la prétention d’être l’alpha et l’oméga de la protection sociale. Pour autant, nous jouons un rôle clé dans cet écosystème.** En tant qu’expert historique de la prévoyance, nous affirmons haut et fort son importance. **Il est essentiel, comme nous le faisons depuis des décennies, d’observer et d’anticiper ces phénomènes sociétaux qui peuvent fabriquer des « coups du sort ».** À l’origine, il s’agissait surtout du décès, qui entraînait le veuvage et l’orphelinage. Mais depuis une vingtaine d’années, à l’OCIRP, nous avons vu émerger, et mis en évidence d’autres phénomènes tels que l’aide qui touche un actif sur cinq, la dépendance liée à l’âge ou encore les maladies de longue durée². Si l’on prend ce dernier exemple, certains peuvent objecter que ces maladies sont prises en charge par l’Assurance maladie. Certes, l’hospitalisation, les soins et les traitements sont pris en charge. Mais les conséquences de la maladie sur sa vie de tous les jours exposent à une forme de déclassement souvent invisible qu’il appartient de prévenir, de repérer et de réparer. C’est tout l’objet de la prévoyance telle qu’elle est mise en œuvre par l’OCIRP.



13,8
millions
de personnes,
soit 20% de
la population, sont
en affection
longue durée
(ALD).¹



LA PRÉVOYANCE, DITES-VOUS, C’EST AUSSI ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DU TEMPS LONG...

— **M.-A. M.** : Exactement. Nous apportons aux salariés et à leur famille une protection durable face au veuvage, à l’orphelinage, au handicap, à la perte d’autonomie et aux maladies de longue durée. Lorsqu’un tel drame se produit, ses conséquences peuvent durer cinq ans, dix ans, vingt ans, voire jusqu’à la fin de la vie.

“À l’OCIRP, nous avons vu émerger l’aide, la dépendance liée à l’âge et les maladies de longue durée.”

— Marie-Anne Montchamp

Cela signifie que nous devons être au rendez-vous de ces échéances sur le temps long. C’est ce qui nous conduit à développer notre capacité de production financière qui renforce la pertinence de nos rentes. Ce métier très particulier, essentiel à notre modèle social, mérite d’être davantage connu. Je vous invite à le découvrir dans l’entretien qui suit. >>>

1. Source : Ameli, chiffres 2022.

2. La garantie maladies redoutées de l’OCIRP porte sur les affections de longue durée suivantes : cancers, infarctus du myocarde, pontage coronarien, insuffisance rénale terminale, greffe d’organe majeure, sclérose en plaques.

L'OCIRP, assureur de risques longs :



un savoir-faire particulier

L'OCIRP doit honorer ses engagements futurs tout en finançant prévention, services et innovation. Cette responsabilité s'appuie sur des mécanismes très spécifiques, comme l'expliquent ici Norbert Gautron, président du cabinet Galea, et Vincent Puche, président du cabinet Insti7.

INTERVIEW CROISÉE

Norbert
Gautron

Vincent
Puche

LES GARANTIES DE L'OCIRP COUVRENT LES RISQUES LOURDS LIÉS AU DÉCÈS ET À LA PERTE D'AUTONOMIE. QUE SIGNIFIENT CES ENGAGEMENTS ?

— **VINCENT PUCHE** : L'une des particularités de l'OCIRP est de couvrir des risques à relativement long terme, autrement dit **d'assurer le versement de prestations et de rentes sur de longues périodes**. L'OCIRP a donc une obligation durable envers ses bénéficiaires. À ce titre, ses placements sont destinés à revaloriser

les prestations au-delà de l'inflation, actuelle et future, mais aussi à contribuer, dans le temps, à améliorer le pouvoir d'achat via les prestations et les rentes versées. Plus les risques sont assurés à long terme, plus ces enjeux doivent être intégrés en amont de la stratégie d'investissement.

— **NORBERT GAUTRON** : Lorsqu'un accident de la vie survient — décès, veuvage, orphelinage, perte d'autonomie — l'assureur doit être présent non seulement au moment de l'événement, mais aussi dans la durée. Une rente peut être versée pendant de très nombreuses années ; elle devient alors un élément essentiel de sécurité financière pour les bénéficiaires. Pour certaines familles, notamment les moins aisées, cette prévoyance de long terme constitue une forme d'épargne souvent méconnue, mais décisive. **Au-delà du versement de la prestation, l'enjeu consiste à organiser sur des bases techniques robustes une protection durable, lisible, accompagnée de services utiles et capable de préserver autant que possible le niveau de vie dans le temps.**

COMMENT L'OCIRP PEUT-IL TENIR SES ENGAGEMENTS DANS LA DURÉE ?

— **N. G.** : Pour un assureur de risques longs, tout commence au moment de la souscription et de la tarification : il faut fixer un prix juste, soutenable dans le temps, en tenant compte de la mortalité, de la longévité, de la fréquence des sinistres, des rendements financiers futurs et des frais de gestion. C'est un exercice d'équilibre : être prudent techniquement, sans rendre la protection inaccessible. L'OCIRP doit ensuite constituer des provisions suffisantes pour payer les rentes promises, parfois longtemps après la survenance du décès ou de la perte d'autonomie. Des mécanismes de lissage, comme les provisions pour égalisation, ont pour rôle d'absorber, par ailleurs, les chocs de sinistralité sans devoir modifier les tarifs à chaque aléa. >>>

Norbert Gautron

>>> BIO

Membre de l'Institut des actuaires, Norbert Gautron est président du cabinet Galea & Associés, qui accompagne organismes assureurs, entreprises et branches professionnelles dans la conception, le pilotage et la sécurisation de leurs engagements sociaux et assurantiels. Le cabinet intervient pour l'OCIRP sur les dimensions actuarielles, risques et engagements de long terme.



Jérémy Kreins

Responsable relations institutionnelles et analyse stratégique à l'OCIRP

AutonomiAH, un système de notation innovant



Dans le cadre de sa stratégie financière, l'OCIRP a développé le système de notation AutonomiAH afin d'assurer un haut niveau de fiabilité et de transparence en matière de reporting et de preuve de l'impact social de ses investissements. Cette plateforme d'évaluation extra-financière vise à objectiver l'opportunité de soutenir un projet ou une société en croisant intérêt, risques et contribution sociale. Son fonctionnement repose sur l'élaboration de questionnaires adaptés à chaque activité, l'instruction des évaluations avec parties prenantes et experts, et la production d'un rapport de synthèse. Chaque critère est coté de 1 à 5 « galets », afin de rendre les résultats lisibles facilement. AutonomiAH distingue une évaluation initiale, utile à la décision d'investissement, et une évaluation de suivi, qui mesure les progrès dans le temps. **La plateforme vise à offrir gain de temps, traçabilité, audibilité et pilotage en temps réel de l'impact social de l'entreprise.**

Au-delà de ces outils techniques, l'OCIRP a fait le choix d'aligner sa gestion des risques avec son ambition d'assureur de prévoyance de long terme. Cela passe par le cadre prudentiel européen Solvabilité II et par la définition d'une appétence au risque, c'est-à-dire **le niveau de risque que les administrateurs et dirigeants jugent acceptable pour protéger durablement les bénéficiaires**. Ces travaux donnent lieu à des échanges exigeants, ce qui garantit que les choix techniques et financiers restent en phase avec la finalité sociale du régime.

— **V.P.** : Dans sa politique d'investissement et de gestion des risques, l'OCIRP a pleinement intégré aussi bien ses engagements d'assureur de long terme que les risques, financiers et non financiers, à court, moyen et à plus long terme. Les modélisations réalisées se sont ainsi appuyées sur de nombreux scénarios et ont également mis en exergue les impacts économiques et sociaux que l'OCIRP souhaite atteindre. Nous avons ainsi pu proposer aux administrateurs **plusieurs options de stratégie d'investissement, mettant en valeur aussi bien les revenus financiers nécessaires pour couvrir les engagements de l'OCIRP et la revalorisation des prestations, que la performance financière recherchée à plus long terme pour accompagner le développement**. Ces modélisations ont également intégré l'ensemble des risques acceptables par l'OCIRP.

À QUELS DÉFIS LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE L'OCIRP DOIT-ELLE RÉPONDRE ?

— **V.P.** : En raison de l'environnement incertain dans lequel nos économies évoluent, leur potentiel de croissance est amoindri et les risques, inflationnistes, notamment, plus élevés. Dans ce contexte, les placements de l'OCIRP doivent pouvoir absorber les chocs à venir tout en dégageant des revenus supérieurs à l'inflation future. Des outils de pilotage ont été mis en place pour suivre l'ensemble des risques supportés par l'institution et s'assurer que la gestion des placements répond au triple objectif fixé par les administrateurs : assurer des revenus réguliers pour revaloriser au mieux les engagements de l'OCIRP, délivrer une performance de long terme soutenant son développement, et ce dans le cadre de limites de risque et de ratios de solvabilité conformes aux meilleurs standards.

Vincent Puche

BIO >>>

Président d'Insti7, société indépendante de conseil en investissements financiers. Insti7 accompagne l'OCIRP dans la définition de sa stratégie financière et dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement et de gestion des risques.



— **N.G.** : Du point de vue actuariel, le défi est de relier en permanence les placements financiers aux engagements pris envers les bénéficiaires. L'actuaire fournit aux dirigeants et aux partenaires sociaux des scénarios, des indicateurs et des outils de pilotage pour décider **du bon équilibre – autrement dit, d'un optimum – entre prudence, performance financière et amélioration des prestations ou des services**. C'est particulièrement important dans une période où l'inflation, les taux d'intérêt et les marchés financiers peuvent évoluer fortement.

“L'OCIRP se distingue par sa capacité à réunir dans un même modèle la technique actuarielle, la gestion financière de long terme et une finalité sociale très affirmée.”

— Norbert Gautron

QUELS SONT, SELON VOUS, LES ATOUTS ET SPÉCIFICITÉS DE L'OCIRP ?

— **N.G.** : L'OCIRP se distingue par sa capacité à réunir dans un même modèle la technique actuarielle, la gestion financière de long terme et une finalité sociale très affirmée. Les acteurs ne sont en général pas aussi directement positionnés sur des engagements de prévoyance aussi longs. La mutualisation, notamment au niveau des branches professionnelles, rend accessibles des protections que chacun aurait beaucoup de mal à financer individuellement.

— **V.P.** : Être un assureur de risques longs implique une exigence de couverture **des engagements pris envers les assurés aussi bien à court terme que sur un temps plus long**. A cet égard, la part du portefeuille de l'OCIRP gérée et investie à plus long terme permet de financer des entreprises et d'irriguer le tissu économique et industriel, ce qui fait de l'OCIRP un acteur de référence. •



bénéficiaires et affaiblit la promesse sociale de l'institution. À l'inverse, une revalorisation trop élevée peut fragiliser durablement le système au détriment des générations futures et de la confiance des acteurs concernés. Pour l'OCIRP, la mise en œuvre d'un optimum est utile pour piloter l'activité dans une perspective de long terme : assurer des prestations compatibles avec les ressources disponibles, sans perdre de vue la raison d'être. Cet équilibre peut évoluer en fonction de la situation économique, des règles de prudence financière et des besoins des assurés et bénéficiaires. Raisonner en optimum, c'est donc se donner une boussole pour **agir avec mesure, responsabilité et sens collectif dans un contexte évolutif**.

Qu'est-ce qu'un optimum ?



Pour un organisme comme l'OCIRP, **l'enjeu est de respecter le bon équilibre entre efficacité, sécurité et équité en tenant compte des besoins des assurés**, des règles de prudence financière et de la situation économique. Un optimum n'est donc pas un maximum. C'est un juste équilibre entre des objectifs qui peuvent s'opposer. Une revalorisation des prestations trop faible réduit le pouvoir d'achat des

Anne Rolland
Directrice adjointe
aux risques à l'OCIRP

Génération futures ^{et}

à quoi peut-on s'attendre dans les prochaines décennies ?

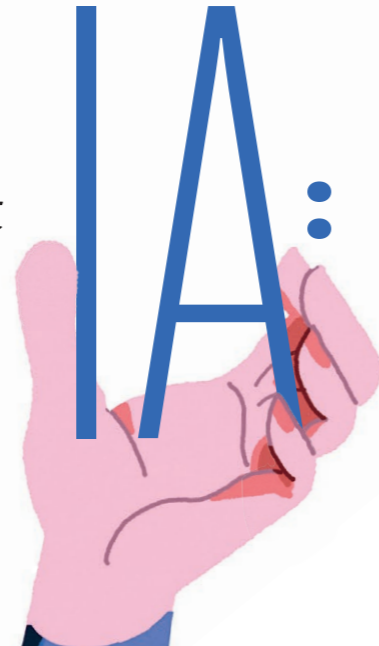


ENTRETIEN

Alexei Grinbaum

Physicien et philosophe, directeur de recherche et président du Comité opérationnel pilote d'éthique du numérique au CEA Paris-Saclay, membre du Comité consultatif national d'éthique du numérique. Dernier livre paru : *Parole de machines*, Humensciences, 2023.

Dans ce numéro, où il est question de transitions, comment ne pas évoquer la révolution numérique ? Le philosophe Alexei Grinbaum travaille sur les questions éthiques liées aux nouvelles technologies. Il nous invite à nous projeter à long terme et à imaginer une société dans laquelle nos descendants penseront différemment de nous et auront bâti d'autres normes.



VOUS COMPAREZ L'AMPLEUR DES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES ACTUELS À CELLE DE L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE PAR GUTENBERG. POURQUOI ?

— **ALEXEI GRINBAUM** : Nous sommes effectivement à l'ère d'un changement anthropologique et social qui peut être comparé à celui qui a suivi l'invention de l'imprimerie. L'IA modifie nos comportements professionnels et privés, mais – plus encore ! – l'interaction avec l'IA touche à nos processus cognitifs. Naguère, les effets sur la société mettaient un ou deux siècles à apparaître. Avec les nouvelles technologies, tout évolue très vite, même si, côté humain, « l'intériorisation » complète de l'IA prendra au moins deux générations. Ce décalage générationnel se manifeste déjà. Par exemple, la majorité des professeurs considèrent encore que les élèves doivent posséder des connaissances « dans leur tête ». Mais les cerveaux des jeunes sont couplés à l'IA comme à une prothèse cognitive disponible à tout moment. L'éducation de ces cerveaux se déroule différemment de la manière dont se formait autrefois celle de leurs professeurs. **C'est l'émotion et l'affect, qui motivent l'apprentissage, tandis que l'information factuelle suscite moins de curiosité.** Le savoir-faire est devenu une question

de « savoir-faire-avec-l'IA », et ce de façon irréversible. Quelle sera, dans 40 ans, une société formée de tels cerveaux ?

ALLONS-NOUS VERS UNE SORTE DE PERTE D'AUTONOMIE COGNITIVE ?

— **A. G.** : Non, je considère qu'il s'agit plutôt d'une redistribution de notre autonomie cognitive. Pour les jeunes qui se forment aujourd'hui, la notion de « je fais avec l'IA » est complètement naturelle. De là, nous irons vers « je vis avec l'IA », puis « je suis avec l'IA ». Ce changement est dès à présent à l'œuvre : nos données se trouvent déjà quelque part dans le « cloud » et cette « image » diffuse et distribuée fait partie de ce que nous sommes. En tant qu'être humain, je ne suis pas circonscrit à ma boîte crânienne. Les systèmes cognitifs que j'utilise quotidiennement, tout comme mon autonomie, sont ainsi distribués en de multiples lieux, quand bien même le cloud n'est pas une adresse physique.

“Depuis peu, on voit émerger un nouveau risque psychologique qui touche des milliers d'utilisateurs.”

— Alexei Grinbaum

QUELLES PEUVENT ÊTRE LES CONSÉQUENCES DE CE CHANGEMENT SUR LA CONDITION HUMAINE ?

— **A. G.** : Une chose est sûre, contrairement à ce que certains esprits fantaisistes peuvent prétendre, la souffrance et la mort ne vont pas disparaître. La santé est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme un état de bien-être physique, mental et social. Il y a fort à parier que cette définition demeurera, mais la norme de ce que nous considérons comme bien-être mental et social va évoluer. Notre appréciation de cette norme dépend avant tout de ce qui est possible grâce aux

technologies. Dans 40 ans, où se situera la frontière de l'infirmité, de la douleur ou de la maladie ? Déjà, des notions comme « la bonne mort » sont en train de changer. La souffrance mentale ne sera sûrement pas mesurée de la même façon qu'aujourd'hui, parce que les agents conversationnels fondés sur l'IA viendront nous aider et nous soulager. Malgré le caractère imprévisible de ces évolutions, on peut d'ores et déjà penser que la conception actuelle des risques à long terme, surtout pour ce qui concerne la cognition et le bien-être mental, ne sera pas celle de demain.

Y A-T-IL DES RISQUES DE SANTÉ ÉMERGENTS LIÉS À L'UTILISATION DE L'IA ?

— **A. G.** : Depuis peu, on voit émerger un nouveau risque psychologique qui touche des milliers d'utilisateurs. Ce risque est celui d'être privé d'outils numériques et de son compagnon IA. L'attachement que suscitent ces technologies est réel. C'est ce qui s'est passé lorsque, en août 2025, la société OpenAI a retiré une version ancienne de ChatGPT, qui était plus émotionnelle que la version actuelle. Beaucoup de personnes s'y étaient attachées psychologiquement et la société a reçu des milliers de messages disant « *Je vais mal, pourquoi avez-vous remis le système à zéro ? Pourquoi m'avez-vous privé de mon ami intime ?* ». Cela peut sembler anecdotique, mais la diffusion des compagnons IA est exponentielle. À terme, nous aurons tous un petit ami dans nos smartphones. Et ce risque d'effets délétères sur le bien-être mental des utilisateurs va donc se propager. Car, avec les systèmes de l'IA générative, l'attachement psychologique mène à des effets cognitifs profonds.

COMMENT EXPLIQUER UN TEL ATTACHEMENT ?

— **A. G.** : Même si vous savez que votre interlocuteur est un système d'IA, le fait qu'il vous parle dans votre langue provoque immédiatement des projections anthropomorphiques. Nous savons bel et bien qu'il s'agit d'une machine. Mais

à travers le langage, nous établissons spontanément un lien émotionnel avec autrui, quelle que soit sa nature. Prenons l'exemple des « deadbots » ou « griefbots », ces agents conversationnels conçus pour simuler la façon de s'exprimer d'une personne décédée. Ces technologies sont déjà commercialisées au Canada, en Chine ou en Russie, mais pas en France. Elles provoquent un réel effet thérapeutique chez les proches qui interagissent avec le simulacre, et ce alors même qu'ils savent qu'il s'agit d'une machine. En Chine ou en Corée du Sud, en ce moment même, des robots dotés d'agents conversationnels sont développés dans le but de tenir compagnie à des personnes âgées – et cela fonctionne plutôt bien ! En compagnie d'une machine qui lui parle, la personne ne se sent plus toute seule. **Je suis convaincu que l'IA va modifier la manière de vivre la solitude.** Elle peut apporter des solutions inédites, par exemple en cas d'arnaque téléphonique. Une personne âgée, qui vit seule et qui reçoit un appel étrange, pourrait immédiatement en parler à son chatbot, et celui-ci pourrait utilement la conseiller. J'appelle de mes vœux l'arrivée rapide de ce genre de solutions sur le marché.

MAIS LAISSER LA CONCEPTION DE TELLES SOLUTIONS AUX GÉANTS DU NUMÉRIQUE N'EST-IL PAS DANGEREUX ?

— **A. G.** : La question de la souveraineté numérique est essentielle. Les modèles que nous utilisons sont pour la plupart américains. Le problème est que la capacité de calcul installée en Europe est bien plus faible que celle des acteurs américains ou chinois. C'est un énorme problème technique, sans solution à l'horizon. Courir derrière OpenAI ou Anthropic ne sert à rien. Sur le plan national, il me semble opportun de concevoir des modèles plus petits et spécialisés pour des usages ciblés comme l'accompagnement d'une personne âgée. Même si nos modèles ne sont pas « à usage général » comme ceux des géants américains ou asiatiques, ils pourraient néanmoins être certifiés et mis à disposition dans un cadre contrôlé. •

PRÉVOYANCE DES CADRES ET NON-CADRES

vers la fin des **disparités** ?

Cadres bien couverts depuis 1947, non-cadres protégés au fil des négociations sociales, absence de garanties obligatoires dans certaines conventions collectives : les différences de couverture en prévoyance collective ont une généalogie. Patricia Béchu, directrice du développement et des enjeux sociaux de l'OCIRP, analyse ces écarts et les leviers pour y remédier.

▼ ÉCHANGES

Patricia Béchu

Directrice du développement et des enjeux sociaux de l'OCIRP

LES CADRES BÉNÉFICIENT HISTORIQUEMENT D'UNE MEILLEURE COUVERTURE. EST-CE UNE INÉGALITÉ ?

— **PATRICIA BÉCHU** : Il faut remettre les choses dans leur histoire. En 1947, les partenaires sociaux ont mis en place, dans le cadre d'une convention nationale, la retraite complémentaire obligatoire pour les cadres – c'est la période de reconstruction de la France. Cette convention de 1947 comprend des dispositions, reprises par l'accord national interprofessionnel de novembre 2017, créant une prévoyance pour les cadres financée exclusivement par l'employeur à hauteur de 1,5% du salaire dans la limite du plafond

de la Sécurité sociale, dont au moins 0,76% doit être consacré au risque décès. Pour les non-cadres, la retraite complémentaire arrive seulement en 1961. Et si les conventions collectives sont nées progressivement grâce à une loi de 1919, la norme sociale, donc issue d'un consensus, va d'abord s'inscrire dans les conditions de travail et la rémunération.

CES DIFFÉRENCES SONT-ELLES ENCORE LÉGITIMES ?

— **P.B.** : La prévoyance (décès, incapacité temporaire de travail et invalidité) n'est pas obligatoire pour les non-cadres à défaut de dispositions conventionnelles.

“L'égalité passera par de l'accompagnement, par la compréhension des enjeux et par une mutualisation beaucoup plus importante en prévoyance risque lourd.”

— Patricia Béchu

Si la loi ne doit pas définir des garanties minimales à l'instar du « panier de soins » pour les frais de santé, il y a encore des secteurs d'activité sans obligation conventionnelle. Or le cœur économique de notre pays est constitué de TPE et de PME. La négociation de branche a donc toute sa place pour instaurer la prévoyance. Le niveau des garanties négociées doit tenir compte des caractéristiques démographiques de la branche, des métiers exercés et des risques associés. La prévention au sens de l'OMS doit être intégrée dans les régimes de prévoyance. L'entreprise peut y jouer un rôle central.

LES BRANCHES JOUENT-ELLES LEUR RÔLE ?

— **P.B.** : La négociation collective, c'est l'aboutissement d'un consensus. Parfois, les organisations syndicales acceptent un premier niveau de garantie en se disant : « On a mis le pied à l'étrier, la porte est ouverte. » J'ai en tête un régime conventionnel où le niveau de la rente éducation était très faible, mais constituait un premier pas, avec l'engagement de l'ensemble des partenaires sociaux à améliorer à court terme le dispositif. Les contraintes économiques ont aussi un impact. Lorsque les marges se réduisent considérablement, la capacité à financer de nouvelles garanties se réduit d'autant. Et il faut aussi du temps pour mesurer toutes les conséquences d'un aléa grave sur la vie d'un salarié et sur l'entreprise.

D'ailleurs, lorsqu'un chef d'entreprise a lui-même traversé une épreuve, il appréhende l'ensemble des impacts. Il y a un effet miroir. C'est une prise de conscience qui change le regard sur la prévoyance des risques lourds.

COMMENT PROGRESSER ?

— **P.B.** : Par la pédagogie et la mutualisation. Tout d'abord, la pédagogie : la protection sociale est complexe et donc incomprise. Il faut expliquer aux salariés et aux TPE/PME l'importance d'assurer les aléas les plus graves qui touchent les personnes : le décès, l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité. Le risque de paupérisation est majeur. Quant au principe de mutualisation, c'est simple : plus on est nombreux à cotiser, plus on peut financer un bon niveau de protection, car l'aléa ne frappe pas tout le monde au même moment. La désignation/codésignation me semble être la clé d'une mutualisation plus forte. En 2013, le Conseil constitutionnel a déclaré les clauses de désignation contraires à la liberté d'entreprendre. Mais le Comité européen des droits sociaux a considéré cette décision disproportionnée : le but légitime étant de permettre à chaque salarié de bénéficier d'un régime de très bon niveau, à des prix mutualisés sur un très grand nombre. Si cette décision n'a aucun effet contraignant, une évolution législative en ce sens est nécessaire.

QUEL RÔLE JOUENT LES FONDS DE SOLIDARITÉ ?

— **P.B.** : À côté des garanties assurantielles, les branches peuvent aussi se doter de fonds sociaux ou d'un haut degré de solidarité. C'est alors aux partenaires sociaux de décider de leur usage : aides financières pour les salariés en difficulté, actions de prévention pour les TPE-PME. Quand on aide un salarié à ne pas perdre son logement, on répond à une urgence, mais on sécurise aussi son emploi : si on perd son logement, c'est très compliqué de garder son travail. Ce n'est pas généralisé. La logique est toujours la même : lorsqu'on est seul, la charge est trop lourde. Par le collectif, on crée de la solidarité. Le Haut degré de solidarité de l'OCIRP s'inscrit dans cette même philosophie. •

👁️ | VOIR pages suivantes |

8/10
salariés dans le secteur privé sont couverts par un accord de branche en prévoyance.¹

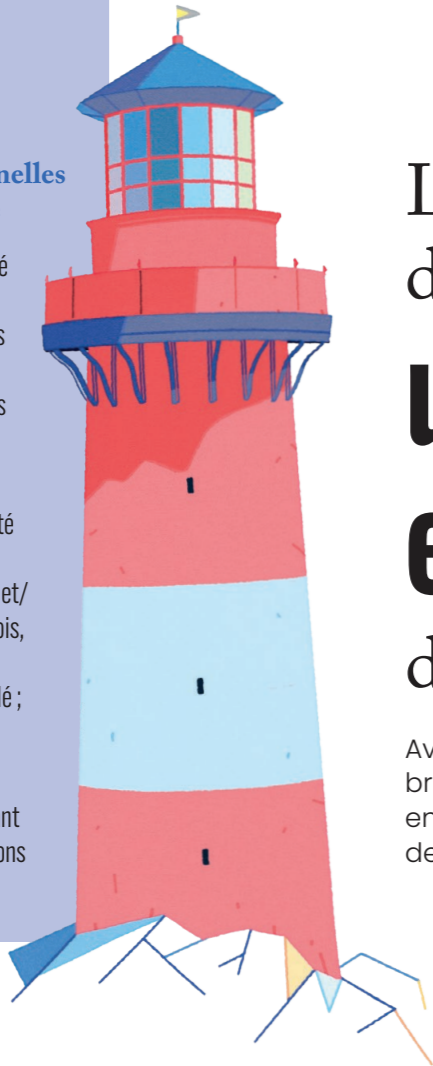
1. Étude «Les accords de branche en prévoyance», édition 2024, CTIP.

Branches professionnelles et fonds de solidarité

Outre l'obligation liée au Degré élevé de solidarité (DES), les branches professionnelles disposent d'autres leviers pour mettre en place un fonds de solidarité.

Il est ainsi possible :

- de créer un fonds de solidarité alimenté par les excédents des régimes de prévoyance et/ou de frais de santé. Toutefois, en l'absence d'excédents, ce fonds ne peut être abondé ;
- dans le cadre d'un régime labellisé, de financer un fonds social en définissant un pourcentage des cotisations qui lui sera consacré.



Le Haut degré de solidarité, un dispositif emblématique de l'OCIRP

Avec le « HDS », l'OCIRP met à disposition des branches professionnelles sa double expertise en matière de solidarité collective et de gestion des risques professionnels.

Nombreux sont les partenaires sociaux, les branches professionnelles et les autres acteurs de la protection sociale qui utilisent aujourd'hui l'expression « Haut degré de solidarité ». Mais combien savent que ce dispositif a été créé par l'OCIRP en 2016 pour répondre au besoin spécifique des branches et qu'il fait l'objet d'une marque déposée ?

Petit retour en arrière : en 2013, le législateur censure les clauses de désignation qui régissent, alors, les liens entre branches professionnelles et assureurs complémentaires. Les nouvelles clauses, dites « de recommandation », s'accompagnent d'une obligation : 2% des cotisations versées aux assureurs doivent être consacrés au financement de prestations à Degré élevé de solidarité (DES). En 2017, un décret autorise les branches professionnelles à désigner un gestionnaire de ce dispositif.

Un guichet unique pour les partenaires sociaux

Dans la foulée, fort de son identité d'union d'institutions de prévoyance, de sa gouvernance paritaire et de sa connaissance approfondie des branches, l'OCIRP décide, avec la création de son dispositif HDS, d'accompagner ces dernières dans la structuration de leur fonds de solidarité. L'objectif : que les branches puissent proposer des actions concrètes adaptées aux besoins des entreprises et des salariés. La même année, un pôle dédié au HDS est créé au sein de l'OCIRP.

« Lorsqu'une branche nous désigne comme gestionnaire des fonds de solidarité, nous travaillons étroitement avec elle pour identifier les besoins de ses salariés et de ses employeurs, et nous réalisons un audit complet », explique Bertrand Nteziryayo, directeur adjoint du développement et des enjeux sociaux de l'OCIRP. Des prestations totalement adaptées aux secteurs d'activité peuvent ainsi être mises en place. C'est l'un des cinq facteurs clés du succès du dispositif. **VOIR ci-contre** | « Pour les partenaires sociaux, nous apportons une solution avec un guichet unique », souligne le directeur adjoint.



“Notre dispositif doit innover et s'adapter en permanence, afin de répondre à des besoins émergents et évolutifs.”

— Bertrand Nteziryayo, Directeur adjoint du développement et des enjeux sociaux de l'OCIRP

À l'affût des besoins émergents

Via le HDS, trois types de prestations sont proposés : des aides financières pour les salariés en cas de coup dur, des actions de prévention et des services d'accompagnement. Ces dispositifs s'adaptent en permanence aux réalités des branches. Pour l'aide à domicile, activité dans laquelle les salariés se déplacent beaucoup, ont été mises en place, par exemple, des solutions de prévention du risque routier et des troubles musculosquelettiques. Pour les branches de l'économie sociale et solidaire (ESS), l'accent a été mis sur la prévention des phénomènes violents et des risques psychosociaux. Le HDS répond également à des besoins d'urgence : en 2025, à la suite du cyclone qui a frappé Mayotte, une aide financière exceptionnelle a été accordée aux salariés.

Mais c'est bien le long terme, qui est au cœur de l'action du HDS. « D'une part, nous mesurons au fil des ans l'efficacité des actions de prévention et d'accompagnement, afin de les faire évoluer et de contribuer durablement à la qualité de vie au travail », explique Bertrand Nteziryayo. D'autre part, notre dispositif doit innover et s'adapter en permanence, afin de répondre à des besoins émergents et évolutifs. » À titre d'illustration, le pôle réfléchit en ce moment à un dispositif d'accompagnement pour les femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales. >>>

Les points forts du « HDS »

Le dispositif HDS OCIRP est de plus en plus sollicité par les salariés et les employeurs. Un succès qui s'appuie sur cinq atouts fondamentaux.

01 Des prestations adaptées au secteur d'activité.

La promotion du dispositif : des campagnes de communication et des webinaires à destination des employeurs et des salariés sont organisés tous les 2 à 3 mois.

03 Un accès facilité aux prestations via une plateforme simple d'utilisation.

Des prestations et des critères d'attribution clairs, facilement compréhensibles. Peu de papiers à fournir par le salarié.

05 L'engagement de l'OCIRP sur la qualité de service.



Le Haut degré de solidarité, des aides pour se reconstruire et avancer

Voici quatre témoignages recueillis par l'OCIRP. Ils émanent de familles et d'entreprises qui ont bénéficié, via le dispositif « HDS », d'un soutien dans différents domaines. Pour des raisons aisément compréhensibles, leur anonymat¹ a été préservé.



Notre vie a basculé en 2024 à la suite d'un accident : mon fils est devenu tétraplégique.

Philippe B.

père de famille, salarié d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire

Accident et aménagement du logement

Du jour au lendemain, il a fallu repenser entièrement notre quotidien et notre organisation familiale. Très vite, la question du logement s'est imposée : il n'était plus adapté à la situation de notre fils. Nous avons donc engagé d'importants travaux pour qu'il puisse continuer à vivre chez lui, dans les meilleures conditions et surtout en sécurité. Ces aménagements étaient indispensables, mais leur coût a été très lourd. Avec ma femme, nous avons mobilisé toutes nos économies et sollicité l'aide de nos proches. Malgré cela, nous avons dû nous endetter de manière conséquente. **Quelques mois plus tard, nous avons sollicité le fonds de solidarité de ma branche, géré par l'OCIRP. Grâce à l'accompagnement d'une conseillère très efficace, nous avons constitué notre dossier. L'aide exceptionnelle de 20 000 € accordée a été un véritable soulagement dans cette période très éprouvante.**



Thierry F.
directeur d'une entreprise d'environ 100 salariés

Cellule de soutien psychologique

Nous avons été confrontés à un événement d'une extrême violence : l'agression à l'arme blanche d'un salarié par un collègue.

Cet événement a profondément marqué les équipes. Dans l'urgence, il était essentiel de soutenir les collaborateurs et d'éviter une dégradation durable du climat de travail. J'ai sollicité l'équipe HDS de l'OCIRP pour activer le fonds de solidarité de notre branche. Une cellule de crise psychologique a été déployée en moins de 48 heures au sein de l'entreprise. Les salariés ont pu être accompagnés, exprimer leur choc et bénéficier d'un soutien adapté. Cela a amorcé un retour progressif à la tranquillité. **Ce dispositif a été essentiel pour traverser cette période difficile et aider l'équipe à se reconstruire.**



Prévention des risques psychosociaux

Nous avons traversé une période de fortes tensions.

Alain H.
DRH d'une structure de 60 salariés dans l'économie sociale et solidaire

Dans notre foyer de vie, les relations étaient devenues difficiles : incompréhension entre équipes et encadrement, rôles peu clairs et grande fatigue chez les professionnels. Nous avons sollicité une aide financée par le fonds de solidarité de notre branche professionnelle. **Cet accompagnement a été un vrai point d'appui. Il nous a aidés à rétablir le dialogue et à remettre du sens dans nos pratiques.** En quelques mois, des évolutions concrètes ont été mises en place : clarification des rôles, formalisation des délégations de pouvoir et mise en place de réunions de coordination toutes les six semaines. Progressivement, le climat s'est apaisé. Aujourd'hui, nous fonctionnons dans un cadre plus clair et plus serein."

Violences conjugales et reconstruction



Anna G.
mère de deux jeunes enfants

J'ai été victime de violences conjugales et intrafamiliales.

J'ai fait tout mon possible pour protéger mes enfants et maintenir un minimum de stabilité, malgré une situation très difficile à vivre. À l'approche de la fin de l'interdiction de contact qui s'imposait à mon ex-mari, la situation est devenue encore plus préoccupante. La peur et les menaces rendaient indispensable un départ rapide, loin de mon lieu de vie du moment. J'ai entrepris de nombreuses démarches pour trouver un logement dans un autre département, mais je me suis heurtée à de nombreux refus, à la fois dans le parc social et privé. **Dans ce contexte, j'ai sollicité ma branche professionnelle. Une aide de 3 000 € m'a été accordée rapidement grâce au fonds de solidarité. Avec cette aide, j'ai retrouvé un logement et offert à mes enfants un cadre de vie plus sûr.**

LA SOLUTION HDS OCIRP® LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2025

1 000 000
de salariés couverts

50 000
entreprises

8

BRANCHES
PROFESSIONNELLES
ACCOMPAGNÉES

¹ Les prénoms et initiales des noms de famille ont été modifiés.

Fondation OCIRP

Une vision à long terme, des actions concrètes

La Fondation d'entreprise de l'Union-OCIRP soutient des projets qui contribuent à la prévention des risques longs ou à l'accompagnement des personnes fragilisées. Très divers, ils ont en commun leur approche scientifique et innovante.

« Engagés pour l'autonomie ! » La signature de l'Union-OCIRP s'applique tout aussi bien à sa Fondation. Créée il y a 15 ans, cette dernière complète de différentes manières les réponses assurantielles et sociales de l'OCIRP. Elle soutient des projets et acteurs qui ont pour but de maintenir l'autonomie des personnes dans des situations difficiles : handicap, deuil, aidance, isolement, entrée dans le grand âge... « Pour faire face aux risques longs, dans le contexte des transitions complexes que nous connaissons, il faut souvent trouver des réponses qui sortent des normes établies », souligne Cécile Delhomme, la responsable de la Fondation.



▼ ÉCHANGES
▼
Cécile Delhomme
Responsable de
la Fondation OCIRP

Pour une meilleure intégration des personnes vulnérables

Parmi les projets soutenus cette année par la Fondation OCIRP, l'appel à projets lancé par la **Fondation Paralysie Cérébrale** et axé sur la participation sociale et citoyenne des adultes atteints de cette pathologie. Elle touche 125 000 personnes en France, se déclenche à la naissance et provoque des lésions cérébrales qui ne sont pas toujours réparables. Renforcer l'intégration citoyenne des personnes en situation de vulnérabilité fait partie des ambitions fondamentales de l'OCIRP et de sa Fondation. « Le fait de développer l'insertion dans la société des personnes atteintes de paralysie cérébrale s'inscrit typiquement dans le temps long et produit

un effet de levier qui contribue à combler ces vulnérabilités, indique Cécile Delhomme. De plus, ce type de projet aura des impacts pour d'autres publics en situation de fragilité : son intérêt est de pouvoir être extrapolé. »

Une application pour les patients atteints de « TSPT »

Depuis l'an dernier, la Fondation OCIRP a également noué un partenariat avec l'**Institut du Cerveau**. Objectif, soutenir le développement de « TraumaCare », une application smartphone qui vise à faciliter l'accompagnement des patients atteints de troubles du stress post-traumatique (TSPT). En

France, 30% des individus sont confrontés à un événement traumatique au cours de leur vie, tandis que l'Organisation mondiale de la santé estime à 3,9% le taux de prévalence vie entière¹ des TSPT dans la population mondiale. La fluctuation de ces troubles les rend difficiles à soigner : les patients ont tendance à se décourager et à se désinvestir des soins. L'application TraumaCare leur donne des ressources pour comprendre leur maladie et la déstigmatiser. Elle met aussi en avant les progrès effectués et cible, avec l'aide du thérapeute, des objectifs de travail au cours du suivi. Elle leur apporte, enfin, des outils à utiliser en autonomie, qui sont ensuite approfondis en consultation. Du côté de la Fondation OCIRP, trois aspects ont fait l'objet d'une attention particulière : l'accessibilité de l'application pour les personnes en situation de handicap ; l'ajout d'une section dédiée au deuil traumatique ; l'intégration d'un module pour la prise en charge des TSPT chez les enfants et adolescents. TraumaCare sera en phase de tests utilisateurs à partir de septembre et pourrait être étendue à d'autres populations.

« Les patients doivent souvent affronter des situations complexes, mais cela ne doit pas être un frein à l'accès à l'écosystème soignant. »

— Cécile Delhomme

Un soutien scolaire adapté à des besoins spécifiques

Dans le cadre de son accompagnement social associé à ses garanties, l'Union-OCIRP vient en aide aux familles. Elle leur propose, via des prestataires, du soutien scolaire et des prestations d'orientation professionnelle. En complémentarité avec ces actions, la Fondation OCIRP soutient depuis 2022 une ex-salariée doctorante de l'OCIRP, Laureen Jossieron, qui travaille sur les transferts des apprentissages pour les enfants atteints de dyspraxie (trouble du neurodéveloppement entraînant des difficultés motrices). Les intervenants en soutien scolaire ou en orientation professionnelle qui s'adressent à ces enfants sont souvent démunis face à ce trouble qui perturbe l'apprentissage, et plus généralement face aux troubles « dys ». Après avoir soutenu sa thèse en 2025, Laureen collabore aujourd'hui avec différentes parties prenantes (dont les familles concernées) pour proposer des outils et des ateliers destinés à faciliter la mission de ces intervenants et ainsi mieux accompagner les jeunes « dys » dans leur scolarité. •

Un concept d'avenir : le « patient partenaire »

L'OCIRP promeut une approche plus humaine du soin qui prend en compte la personne dans toutes ses dimensions (physique, mentale, familiale, sociale...). Cette démarche, appelée « écologie du soin », vise à dépasser le cadre médical traditionnel pour inclure les interactions entre la personne accompagnée, ses proches et les professionnels de santé ou du secteur médico-social.

L'OCIRP a ainsi participé à des travaux qui ont donné lieu au rapport « Repenser la place du patient dans le système de santé », présenté en avril dernier au CESE (Conseil économique, social et environnemental) lors de la 4^e édition du Sommet de la mesure d'impact. Ce rapport met l'accent sur le concept du « patient partenaire », défini comme un acteur du parcours de soins, qui participe à sa co-construction avec l'écosystème soignant, accompagne d'autres patients, contribue à la recherche ou la formation des professionnels.

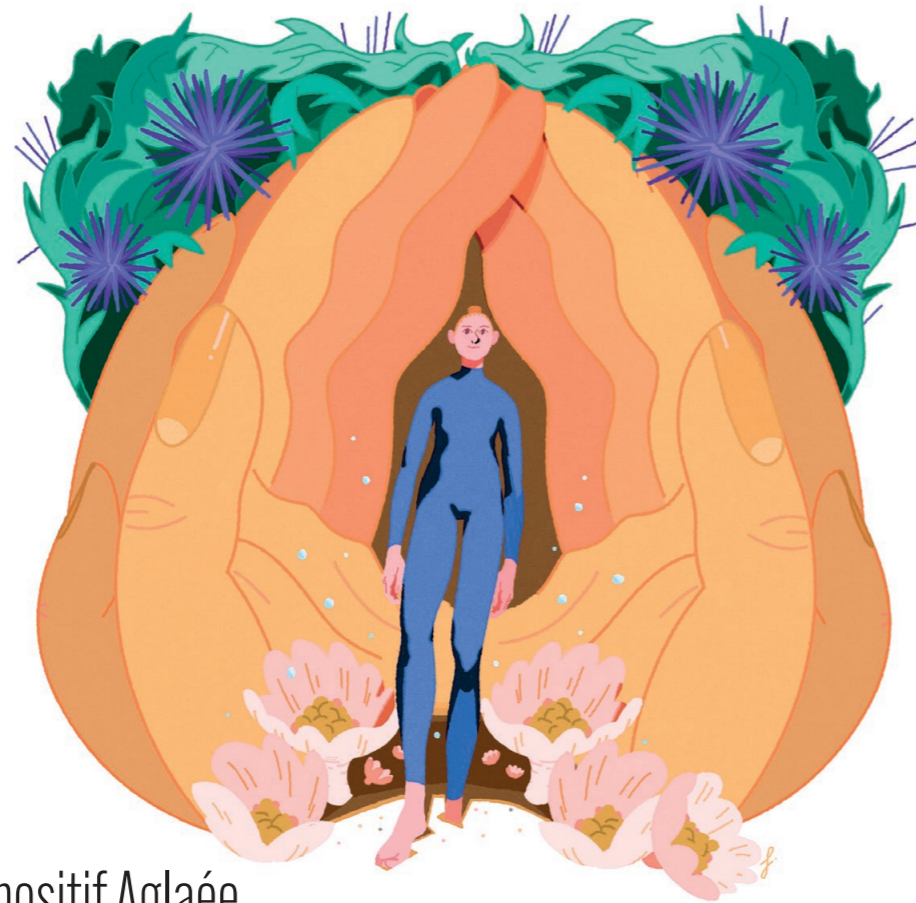
« Les patients doivent souvent affronter des situations complexes, mais cela ne doit pas être un frein à l'accès à l'écosystème soignant, affirme Cécile Delhomme, intervenue durant ce sommet. Plus une situation est complexe, plus les moyens doivent être mis en œuvre pour apporter des réponses. Et dans ce cadre, le patient partenaire est un fort levier. »

Le rapport recense les initiatives autour du patient partenaire, présente les facteurs de succès, propose des recommandations et un référentiel d'indicateurs pour produire des données utiles au débat public. « Cette volonté d'aboutir à des référentiels, d'évaluer les impacts et de s'appuyer sur des données fiables permettant de partager un langage commun fait partie des exigences et des méthodes de travail de la Fondation OCIRP », souligne Cécile Delhomme.

1. Le taux de prévalence vie entière désigne la proportion d'une population qui, à un certain stade de sa vie, a fait l'expérience d'une maladie spécifique.

433 136

Nombre de **nouveaux cas de cancer** diagnostiqués en 2023 en France métropolitaine.¹



Grâce au dispositif Aglaée,

L'OCIRP réinvente la protection

face aux maladies de longue durée

Face aux six maladies les plus redoutées par les Français, l'OCIRP fait le choix de renforcer sa proposition assurantielle. Avec Aglaée, la garantie financière s'enrichit d'une plateforme de ressources et d'un accompagnement global, coordonné et durable, assuré par un « care manager » dédié.

Couvrir l'espace entre l'hôpital et le domicile

Pour accompagner la sortie d'hospitalisation, Aglaée travaille en partenariat avec la société Noé Santé. « Entre le monde hospitalier et le domicile, il existe un espace que personne ne couvre vraiment, explique Anatole Dufour, le directeur des opérations de Noé Santé. Or, c'est là que les situations basculent : un suivi du parcours de soins non assuré, une aide à domicile qui tarde, un proche qui s'épuise. Noé Santé intervient pour Aglaée dans cet espace en construisant le pont entre la sortie et la reprise d'une vie stable. »

Cancer, sclérose en plaques, AVC invalidant, maladies coronaires, insuffisance rénale, greffe d'organe : ces six pathologies, aux traitements longs et éprouvants, font partie des maladies qui suscitent les craintes les plus vives chez les Français. « Au-delà du choc de l'annonce, elles bouleversent les trajectoires de vie, fragilisent l'emploi et isolent les personnes au moment où elles ont le plus besoin d'être soutenues », souligne Anaïs Morand, directrice adjointe de OCIRP Partenaires Services.

« Face à cette réalité, le rôle de l'assureur ne peut se limiter au versement d'une indemnisation, souligne Christophe Heintz, responsable conception et marketing à l'OCIRP. Il a la responsabilité d'accompagner l'assuré dans son environnement personnel et professionnel, tout au long de son parcours. La durée de l'accompagnement est en moyenne de 12 mois. »

Objectif, maintenir l'autonomie du bénéficiaire

Le dispositif Aglaée part d'un constat simple : la maladie ne touche pas seulement la personne physique, elle ébranle toute une vie. Le « care manager » appréhende donc la situation dans sa globalité pour construire une réponse sur mesure, adaptée et personnalisée à chaque bénéficiaire. Ce « care manager » est un interlocuteur unique et dédié, qui accompagne et soutient le bénéficiaire tout au long de son parcours. Ses missions : comprendre la situation et ses impacts, sécuriser l'emploi du bénéficiaire, coordonner son parcours de soins et préserver son autonomie dans la durée.

Une coordination à 360°

L'accompagnement Aglaée s'articule autour de quatre axes complémentaires.

— **La pédagogie autour de la maladie** : aider le bénéficiaire à appréhender sa pathologie, mesurer ses impacts directs sur sa santé et son quotidien et anticiper ses répercussions sur sa vie personnelle et professionnelle.

— **Le parcours de soins** : coordonner l'ensemble des prestataires médicaux, paramédicaux et d'aide à domicile pour garantir la continuité et la sécurité des soins entre l'hôpital et le domicile ; organiser les transports, orienter vers les solutions adaptées en respectant les choix du bénéficiaire.

— **La vie quotidienne** : organiser l'aide à domicile, la garde d'enfants et l'accès aux droits et ressources adaptés à la situation du bénéficiaire.

— **Le maintien dans l'emploi** : soutenir, conseiller le bénéficiaire dans sa relation avec son employeur et ses collègues, tout au long de la maladie et jusqu'à son retour en entreprise, dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, l'accompagnement devient la pierre angulaire de la garantie de l'OCIRP. En sécurisant le quotidien du bénéficiaire, en préservant sa santé mentale et en renforçant sa capacité à traverser la maladie, Aglaée l'aide à rester acteur de sa propre vie et à envisager l'avenir avec davantage de sérénité. •



Julien Gernigon
Directeur général délégué de l'OCIRP

ENTRETIEN | Conjuguer utilité sociale et innovations : la voie ouverte par Aglaée



1. Source : Institut national du cancer.

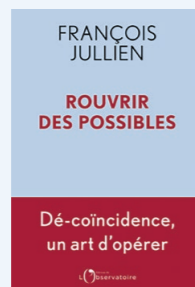
Et vous, quelle est votre source d'inspiration ?

Parmi celles et ceux qui ont contribué à ce numéro, certains nous ont fait part des livres ou ressources qui ont nourri leur réflexion sur le thème du temps long, de l'avenir ou de la vie, tout simplement.

Le choix de
Marie-Anne Montchamp,
Directrice générale de l'OCIRP

Rouvrir des possibles
de François Jullien
>>>

Dans cet essai, François Jullien s'interroge : « Aujourd'hui où l'on ne peut plus tracer de plan de la cité idéale et où les lendemains "ne chantent plus", peut-on faire autre chose que défaire ce qui bloque l'état présent des choses pour y rouvrir des possibles ? » Le philosophe, helléniste et sinologue appelle à opérer des « dé-coïncidences », c'est-à-dire à « défaire les conceptions idéologiques, qui sont si collectivement assimilées, qu'elles ne sont plus réfléchies (...) et qu'elles bloquent la pensée et la société ».



« La question de François Jullien résonne avec ce que nous portons à l'OCIRP : comment rouvrir des possibles là où la pensée s'est figée ? Ses « dé-coïncidences » décrivent le travail que nous menons : défaire ces certitudes si bien assimilées qu'elles ne sont plus interrogées, qui empêchent d'imaginer des réponses nouvelles aux vulnérabilités d'aujourd'hui. L'auteur n'impose pas un plan idéal, il ouvre un espace. C'est précisément ce dont notre protection sociale a besoin. »

Le choix de
Norbert Gautron,
Président du cabinet Galea

Économie des âges de la vie
d'Hippolyte d'Albis
>>>

Le mot de l'éditeur (extrait) :
Aujourd'hui, en France, on rejoue la guerre des générations à la moindre occasion (...) Hippolyte d'Albis veut en finir avec [les] clichés et revient aux faits établis par cette toute nouvelle discipline qu'est l'économie des âges de la vie. S'appuyant sur un ensemble de statistiques inédit, il montre que, globalement, le niveau de vie s'améliore de génération en génération. Non, ce n'était pas mieux avant !



« Ce livre fait partie des ouvrages qui m'accompagnent en ce moment. Il résonne particulièrement avec le temps long, en montrant combien une lecture économique des âges de la vie et quelques repères de comptabilité par âge permettent de mieux saisir les enjeux de retraite, de dépendance et de solidarité entre générations. »



Le choix de
Cécile Delhomme,
Responsable de la Fondation OCIRP

Antidote au culte de la performance, la robustesse du vivant
d'Olivier Hamant
>>>

« Dans un contexte d'incertitudes croissantes, ce livre m'inspire particulièrement car il nous invite à penser des organisations capables de durer, d'absorber les chocs et de prendre soin des interdépendances. Cette approche résonne fortement avec ce que nous défendons : considérer le prendre soin comme un écosystème vivant, fondé sur les coopérations entre les personnes, leurs proches, les professionnels et les territoires. Cette vision nous encourage à soutenir des modèles ancrés dans le temps long, plus attentifs aux personnes et à leur environnement de vie, sans les réduire à des logiques de performance immédiate. »

Le choix de
Bertrand Ntezirayo,
Directeur adjoint du développement et des enjeux sociaux de l'OCIRP

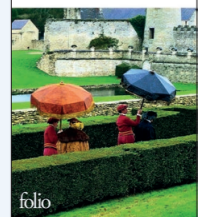
L'Alchimiste
de Paulo Coelho
>>>

Le mot de l'éditeur (extrait) :
Santiago, un jeune berger andalou, part à la recherche d'un trésor enfoui au pied des pyramides. Lorsqu'il rencontre l'alchimiste dans le désert, celui-ci lui apprend à écouter son cœur, à lire les signes du destin et, par-dessus tout, à aller au bout de son rêve.



« Ce livre parle de résilience, de confiance en soi, de courage et de solidarité, des valeurs qui sont importantes dans notre métier. Je l'ai lu pour la première fois lorsque j'étais en terminale, et depuis, il m'arrive régulièrement de le parcourir pour voir si j'ai conservé mon état d'esprit d'alors. La réponse est oui, au moins en partie ! C'est un livre qui a bientôt 40 ans, mais qui ne vieillit pas. »

Francis Walder
Saint-Germain ou la négociation



Le choix de
Patricia Béchu,
Directrice du développement et des enjeux sociaux de l'OCIRP

Saint-Germain ou la négociation
de Francis Walder
>>>

Prix Goncourt 1958.
Le mot de l'éditeur (extrait) :
Henri de Malassise et le baron de Biron, authentiques négociateurs de la paix de Saint-Germain, qui fut signée en 1570, sont aux prises avec deux gentilshommes huguenots. Les feintes, les manœuvres, les compromis auxquels ils recourent pour la possession de deux villes, Sancerre et Angoulême, constituent la matière de ce récit, beaucoup plus psychologique qu'historique.

« J'aurais pu passer à côté de ce livre sans m'y intéresser. Sa lecture me fut recommandée lors de mon cursus en médiation à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (Ifomene). Un vrai coup de cœur mais aussi un enseignement que je partage avec vous. Quand les circonstances vous font penser que tout est perdu, il ne faut pas abandonner car un retournement de circonstances crée l'opportunité. Savoir que le défavorable peut devenir favorable nous fait aborder différemment certaines situations et nous permet d'aller de l'avant, voire de se dépasser. »

« En 2015, alors qu'il était gouverneur de la Banque d'Angleterre, l'actuel Premier ministre canadien Mark Carney avait marqué les esprits avec une formule particulièrement juste : « La tragédie des horizons ». Il alertait déjà sur les effets les plus graves du changement climatique à moyen et long termes, alors même que les décideurs économiques et politiques restaient pour la plupart enfermés dans une logique de court terme. Ce constat peut également s'appliquer au monde de l'investissement : lorsque l'on construit une stratégie patrimoniale sur le long terme, il est essentiel de ne pas laisser dicter ses choix par une vision uniquement court-termiste. »

Le choix de
Vincent Puche,
Président du cabinet Insti7

Le discours
Briser la tragédie de l'horizon
de Mark Carney
>>>



**NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE TRAVERSE UNE ÉPREUVE DE VÉRITÉ.
VIEILLISSEMENT, MALADIES CHRONIQUES, SANTÉ MENTALE, GRAND ÂGE :
LES RISQUES S'ALLONGENT, SE COMPLEXIFIENT ET ÉCHAPPENT AUX REPÈRES
D'HIER. CES DÉFIS EXIGENT UNE VISION DE LONG TERME QUE LES POUVOIRS
PUBLICS PEINENT À ADOPTER.**

OCIRP

Engagés pour l'autonomie !

Union d'institutions de prévoyance
à gestion paritaire, régie par le Code
de la Sécurité sociale

in **X** **You Tube** **@** **OCIRP** | **ocirp.fr**

17, rue de Marignan - 75008 PARIS

